

Introduction aux processus d'élaboration du Programme de développement pour l'après 2015 et Information sur leur évolution aux niveaux international, régional et national

🌐 Introduction :

Le cadre des OMD a été bâti sur le consensus entre les Etats membres des Nations Unies pour éradiquer la pauvreté, renforcer le partenariat mondial pour le développement et orienter les ressources mondiales et nationales vers la réduction de la pauvreté et le développement humain.

BARRY Aminata TOURE, Coordinatrice AP/Mali

En septembre 2010, une réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale a été organisée dans le but de passer en revue les progrès accomplis dans le domaine des cibles des OMD à la suite de laquelle un plan d'action concret a été élaboré pour accélérer les progrès en vue d'atteindre pleinement les objectifs d'ici 2015.

Le rapport annuel 2011 du Secrétaire-général de l'ONU (SG ONU) intitulé « Accélérer la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement : options pour une croissance durable et partagée et enjeux de l'action des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015 » énonce les principes généraux du processus post-2015 et indique que « le cadre de développement de l'après-2015 sera probablement d'autant plus efficace qu'il sera le résultat d'un processus transparent, ouvert et sans exclusion auquel participeront de multiples parties prenantes ». Il mentionne également qu'il convient d'utiliser les mécanismes et processus mondiaux, régionaux et nationaux existants afin de garantir que les discussions incorporent les enseignements et les expériences de tous les acteurs.

La conférence de Rio de Janeiro au Brésil du 20-22 juin 2012 a suscité des travaux sur un ensemble d'objectifs de développement durable et une vision commune de ce que les parties prenantes voulaient pour l'après OMD. Le document final de Rio +20 prévoit que la conception des ODD devrait être compatible avec le processus de l'après 2015. Il appelait à la création d'un Groupe de travail ouvert (GTO) dédié aux Objectifs de développement durable (ODD), la création d'un Comité intergouvernemental d'experts pour une stratégie de financement du développement durable -

🌐 Consultations au-delà de 2015 : Pourquoi ?

Les consultations ont pour objectif de favoriser un débat inclusif de bas en haut au sujet de l'action en faveur du Développement au delà de 2015 en servant de base analytique et en fournissant des contributions et idées qui alimentent les positions des états membres et le processus intergouvernemental. Les consultations permettront de construire une vision globale et partager sur l'avenir que nous voulons et aussi faciliter un processus de visualisation qui se fonde sur les expériences des gens et leurs idées concernant l'avenir du monde dans lequel ils vivent.

En résumé, les consultations permettront de :

- tenir compte des insuffisances des OMD, élargir la base analytique des objectifs mondiaux et d'anticiper l'après 2015 ;
- soutenir l'engagement actif des citoyens dans les discussions de l'Agenda post 2015 de sorte à influencer les positions des gouvernements et le processus intergouvernemental;
- soutenir les pays dans leur examen de mécanismes novateurs et le renforcement des mécanismes existants pour mettre à profit les compétences, expériences et idées de la population dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques,
- garantir la « participation active, libre et utile au développement » de tous les individus (Déclaration sur le droit au développement de l'Assemblée générale, 1986),
- Pour créer des moyens d'amplifier les voix des marginalisées et d'agir en conséquence.

🌐 Processus d'élaboration du Programme de développement pour l'après 2015 :

Le processus est le cheminement vers l'adoption du cadre post-2015 sur le développement. Il est important et déterminant pour la prise en compte des préoccupations qui ont été l'objet de critique. S'intéresser à ce processus de définition du futur cadre permet alors de s'interroger sur des problématiques primordiales : Quels acteurs doivent être au cœur de la définition de ce cadre ? Comment rendre ce cheminement légitime ? Qui doit prendre en charge l'organisation de ce processus ? Au regard des critiques émises sur le processus d'élaboration du cadre des OMD en 2000, nous verrons dans cette partie comment les différents acteurs envisagent le processus de définition du cadre post-OMD.

Lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012, les gouvernements ont convenu de mettre en place divers processus en vue de maintenir leurs engagements pour un développement durable. Certains de ces processus sont dits : « Système mondiale des Nations Unies », « intergouvernementaux » et « consultations nationales ».

La mobilisation de la société civile autour du cadre post 2015, le mandat aux Nations Unies par l'Assemblée Générale ont été les leviers pour l'action en faveur du développement après 2015.

- **Les stratégies :** Elles sont basées sur l'effort du système mondial de l'ONU ,le processus intergouvernemental dirigé par les Nations Unies , les discussions nationales , régionales et continentales qui vont offrir une plateforme au citoyen pour leur implication et prises en compte de leur aspiration dans le nouveau cadre, les consultations thématiques mondiales et à travers les Nouvelles Technologies d'Informations et de Communication.
- **Les principes du processus :**
Afin de garantir la cohérence, la légitimité et l'appropriation, les consultations adhèrent aux principes clés du processus qui sont :
 - **L' inclusion:** il faudra déployer des efforts pour ouvrir les consultations à toutes les parties prenantes du pays qui seront affectées par une action en faveur du développement au-delà de 2015, en se concentrant tout particulièrement sur l'implication efficace de celles qui sont habituellement sous-représentées ou marginalisées dans les processus de prise de décision.
 - **la Redevabilité:** il faut s'assurer que les individus qui participent aux consultations ont accès aux renseignements pertinents et qu'ils sont à même de fournir un retour d'informations et d'influencer les résultats et le processus des consultations. Un aspect essentiel de la Redevabilité dans tout type de processus de consultation est de savoir qui contrôle l'information qui est générée, comment cette information est analysée et comment cette information est utilisée par la suite. Un autre aspect très important dans la Redevabilité est la transparence dans la façon dont la consultation elle-même se rapporte dans l'ensemble du processus de prise de décision de l'agenda pour le développement après 2015.

🌐 **Éléments indispensable du processus pour garantir les consultations:**

La responsabilité générale quant à l'orientation du processus incombe au Coordinateur résident des Nations Unies, qui devrait offrir des conseils stratégiques afin de garantir la participation et la contribution des membres du Système de l'ONU, des Équipes de pays des Nations Unies et de toutes les parties prenantes.

La première étape, d'ici à l'événement spécial, consiste à promouvoir un processus de consultation ouvert, inclusif et transparent, pour faire un bilan et encourager les contributions de tout un éventail de parties prenantes.

La deuxième étape, entre l'événement spécial et 2015, consiste à intensifier les efforts en vue de parvenir à un consensus intergouvernemental, tout en maintenant un processus ouvert et inclusif.

De 2012 à 2013, les processus de consultation et délibération sont ouverts à la participation des organisations de la société civile et de ceux qui vivent dans la pauvreté (notamment des femmes, des personnes handicapées et des jeunes).

1. Qui faire participer ?

L'identification des parties prenantes par la question « Qui faire participer ? » permet d'avoir une bonne qualité de la/des consultation(s) par une grande partie de la représentation crédible des groupes de parties prenantes particuliers, surtout ceux qui sont souvent tenus en marge des processus traditionnels.

Les parties prenantes doit être identifiées en tenant compte de toutes organisations et groupes (formel ou informel) et surtout ceux qui sont souvent tenus en marge des processus traditionnels tout en ayant la certitude qu'elles recueillent et transmettent les opinions des groupes et non de leur propre opinions individuelles. Les participants varieront en fonction du format de la/ des consultation(s), de la portée géographique, du budget et du calendrier du processus.

Pendant la sélection des parties prenantes, il est important de commencer par la cartographie des groupes de parties prenantes pertinents qui devraient être représentés ainsi que les relations et dynamiques entre eux qui sont susceptibles d'influencer les consultations.

2. Comment faire participer les parties prenantes ?

a. Questions pour garantir le caractère inclusif et la redevabilité au moment de la planification :

- Le caractère inclusif

- ✓ Existe-t-il des contraintes susceptibles d'entraver la participation de certains groupes de parties prenantes (par ex. contraintes socioculturelles et économiques, sexospécifiques, en matière de capacités et d'habiletés, de temps et de mobilité ; juridiques et réglementaires) ? Existe-t-il des différences entre les processus de prise de décision des diverses parties prenantes, par exemple eu égard à la représentation, à la délégation des pouvoirs et/ou au scrutin à la majorité absolue ?
- ✓ Comment pouvons-nous garantir que les instruments et canaux de communication sont adaptés aux valeurs, normes et langages des groupes des parties prenantes ?
- ✓ Quels mécanismes de consultation culturellement adaptés peuvent être mis en place par le biais de la création de groupes consultatifs ou le truchement de consultations à l'échelle locale ?

- Redevabilité

- ✓ Comment mettre à profit les institutions et forums de dialogue existants qui fonctionnent bien, par ex. les mécanismes nationaux tels que les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les autres initiatives pareilles
- ✓ Comment diffuser l'information au sujet des consultations bien à l'avance de sorte que les parties prenantes aient suffisamment de temps pour participer au processus (les parties prenantes peuvent avoir besoin de temps pour préparer en premier lieu leurs contributions au sein de leurs propres structures) ?
- ✓ Comment s'assurer que les parties prenantes qui ont consacré temps et efforts aux consultations peuvent être informées des résultats de celles-ci (par ex. en partageant les rapports des réunions ou les résultats des enquêtes et en demandant des contributions et suggestions supplémentaires) ?
- ✓ Comment s'assurer que les parties prenantes ont l'occasion de formuler des suggestions ou d'exprimer leurs préoccupations au sujet du processus (par ex. par le biais d'une adresse e-mail générale et de boîtes de commentaires faciles d'accès)? Comment s'assurer que tous les documents et versions finales des rapports sont distribués aux parties prenantes à la fin du processus ?

b. Format du processus des consultations

Pour garantir le processus de consultation il doit s'articuler en trois phases, suivant la forme d'un sablier avec une phase au sommet, une au milieu et une en bas.

c. Conception des activités de la consultation

- ✓ Élaboration une stratégie de sensibilisation et mettre au point des moyens de partager les informations
- ✓ Adaptation des canaux et outils de communication aux valeurs et normes des parties prenantes, et garantir une approche sexospécifique et culturellement adaptée
- ✓ Établissement des mécanismes de consultation culturellement adaptés par le biais de la création de groupes consultatifs ou de consultations à l'échelle locale
- ✓ Suffisamment de temps aux organisations ayant des structures représentatives (par ex. syndicats et organisations patronales) pour qu'elles puissent consulter leurs membres et obtenir un mandat
- ✓ Prévision du principe de l'organisation et de la convocation conjointe d'une consultation avec les principaux partenaires nationaux pour promouvoir l'appropriation et la responsabilisation nationales.
- ✓ Prévision de la participation active des coalitions de la société civile et de leurs partenaires nationaux impliqués dans l'action au-delà de 2015 (par ex. Au-delà de 2015, l'Action mondiale contre la pauvreté [AMCP], et autres alliances de l'hémisphère sud).
- ✓ Inclusion de toutes les informations pertinentes dans le processus de consultation, telles que les informations relatives aux indicateurs macroéconomiques.
- ✓ etc.....

Quelle méthode devrions-nous utiliser ?

- ✓ Lors de la sélection de la méthode de consultation à employer, il est important de tenir compte des éléments suivants : la nature et la portée des questions devant être discutées les raisons de la participation et les résultats attendus quantité de temps disponible disponibilité des ressources les personnes et entités impliquées dans les consultations
- ✓ Il est nécessaire de consulter les représentants du gouvernement, les OSC et autres groupes de parties prenantes sur un format du processus qui reconnaît la complémentarité des rôles (et non un partage des responsabilités institutionnelles).
- ✓ Il faut travailler avec les principaux groupes de parties prenantes pour établir les priorités et
- ✓ les objectifs des consultations, mettre en oeuvre les processus et assurer le suivi des résultats.
- ✓ Réfléchissez au format de consultation et aux méthodes qu'il est approprié d'adopter pour faire participer les différents publics et obtenir les résultats escomptés.

Le rôle du facilitateur :

Les facilitateurs doivent contribuer à la rédaction de la note de synthèse et à l'ordre du jour des consultations. Un facilitateur doit également être neutre et sans parti pris ; il doit faciliter la participation de toutes les parties prenantes à la consultation, en orientant la discussion et en garantissant un processus axés sur des résultats. Un facilitateur bien préparé peut aider à bâtir un consensus entre les participants et produire un retour d'informations solides, précises et utilisables.

Le logistique / la préparation de la consultation :

Une bonne préparation des consultations doit permettre de s'assurer de la clarté de l'objectif et des résultats escomptés à l'issue de la consultation. Les diverses personnes impliquées doivent tous être au même niveau d'informations par rapport à l'organisation. Le lieu de la réunion doit être un endroit calme afin que les gens se concentrent sur les discussions

Les consultations doivent être facilitées par des appuis financiers et techniques :

Après la consultation : il est important de faire un court sondage auprès du public pour évaluer sa satisfaction par rapport à la consultation **et** encourager à formuler également des suggestions ou critiques sur le processus.

Le Contenu :

Le Contenu des consultations sont basés sur les résultats des questions directrices lors des discussions :

- ✓ Les expériences des gens (QUOI ?),
- ✓ Les causes profondes (POURQUOI ?),
- ✓ L'agence capable d'agir (QUI ?),
- ✓ Les mesures (COMMENT ?), et

✓ La responsabilisation (QUAND ?).

🌐 Evolution des processus des consultations:

Les processus mis en place permettront d'amplifier les voix des citoyens afin de définir le cadre post OMD .Certains sont arrivés à terme et d'autres sont actuellement en cours.

📅 Calendrier Indicatif des Processus de Consultation :

1. EFFORTS DU SYSTÈME MONDIAL DE L'ONU

Mai 2012 : l'Équipe de travail du Système de l'ONU remet un rapport sur ses travaux au SG des Nations Unies

Premier trimestre 2013 : rapport final des consultations nationales au Groupe de personnalités

Juin 2013 : Événement de présentation des résultats des consultations

2013 : les Consultations Nationales servent aux discussions avec les parties prenantes et les États membres

2. PROCESSUS INTERGOUVERNEMENTAL

Juin 2012 : le SG des Nations Unies nomme un Groupe de personnalités de haut niveau

Premier trimestre 2013 : Ce Groupe remet au SG un rapport sur l'action en faveur du Développement Post 2015

Juin-août 2013 : stade préalable aux négociations avec les États membres

Sept. 2013 : Assemblée générale des Nations Unies sur les OMD (résolution sur le processus après 2015)

3. PROCESSUS DE CONSULTATION NATIONALE

Août 2012 : Démarrage des consultations Nationales (soumission des plans)

Septembre 2012 : premier Feedback au pays sur les plans

Mars 2013: conclusion des consultations Nationales et documentation (partage des messages clés)

📌 au niveau international :

L'ONU a commencé son programme de travail pour susciter un dialogue transparent, ouvert et sans exclusion sur l'agenda post-2015, dialogue auquel participeront toutes les parties prenantes, dont les acteurs de la société civile.

Le Secrétaire-général des Nations Unies a demandé au PNUD et au Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UN-DESA) de constituer **un groupe d'experts techniques (Equipe Spéciale consacrée à l'après 2015 regroupant plus de 60 organismes et institutions des Nations Unies et organisations internationales** pour coordonner l'évaluation des efforts en cours à l'échelle de l'ensemble du système et proposer une version unifiée et une feuille de route pour l'action en faveur du développement après 2015, en consultation avec toutes les parties prenantes. Cette équipe mise en place en janvier 2012 a proposé une feuille de route **qui vise à :**

(1) faciliter des processus de consultation inclusifs dans au moins 50 pays pour stimuler le débat au sujet de l'action en faveur du développement au-delà de 2015 mené par le Secrétariat des Nations Unies de la part de l'Assemblée générale ;

(2) organiser des réunions aux niveaux mondial et régional avec des universitaires, des représentants des médias, du secteur privé et de la société civile et des décideurs (par ex. les hommes politiques, hauts fonctionnaires et parlementaires) pour discuter des problèmes pertinents ayant trait à l'action en faveur du développement au-delà de 2015 ; et à

(3) mettre en place un portail web pour permettre une meilleure interaction et un renforcement des échanges d'informations dans le cadre de la campagne du SG ONU sur le thème « L'avenir que nous voulons ».

L'Équipe a concentré ses travaux analytiques sur le partenariat Mondial pour le développement et a soumis **un premier rapport en mai 2012 au Secrétaire Général sur « Réaliser l'avenir que nous voulons pour Tous »** où il décrit une vision pour le Programme post 2015 et **un second rapport en Mars 2013 titré « Un Partenariat Mondial pour le Développement renouvelé » dont s'est inspiré le Groupe de Haut Niveau dans ses travaux.**

Pour développer davantage d'apports analytiques, l'Équipe spéciale des Nations Unies a créé plusieurs groupes de travail sur le partenariat mondial pour le développement, le suivi et les indicateurs de la période après 2015, ainsi que le financement pour le développement durable à travers les processus intergouvernementaux et d'autres dispositifs complémentaires

▪ **Les Processus intergouvernementaux :**

1. Le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable :

Le Groupe de travail a été créé le 22 Janvier 2013 par l'Assemblée générale des NU. Il propose des objectifs et des indicateurs sur les défis majeurs présents et futurs de développement durable. Le GTO travaille sur les thèmes clés liés à la durabilité environnementale, sociale et économique. Ces sessions dureront 3 à 5 jours chaque mois de mars à juin 2013, et ensuite de novembre 2013 à février 2014. Le GTO passera à la phase de négociation entre les mois de mars et de juillet 2014, et soumettra une proposition d'un ensemble d'ODD dans son rapport final à l'Assemblée Générale en septembre 2014.

2. Le Forum Politique de Haut Niveau :

Le forum a été créé lors de la Conférence Rio +20 en Juin 2012. Il chargé de fournir un leadership politique, d'orientation et des recommandations pour le développement durable et aura comme rôle important dans l'examen et le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements des objectifs de développement durable.

Le forum se réunit tous les quatre ans au niveau des chefs d'État et de gouvernement sous les auspices de l'AG et chaque année sous les auspices du Conseil économique et social. A partir de septembre 2015, le FPHN se tiendra pendant huit jours chaque année (y compris un segment ministériel de trois jours) dans le cadre du Conseil économique et social (l'ECOSOC). Tous les quatre ans, le FPHN se réunira pendant deux jours au niveau des Chefs de l'Etat / Gouvernements sous l'égide de l'Assemblée générale des Nations Unies.

3. le Comité intergouvernemental d'experts sur une stratégie de financement du développement durable :

Fondé en juin 2013, ce comité intergouvernemental de 30 experts, nommés par les groupes régionaux des États membres, se réunit sous l'égide de l'Assemblée générale. Le comité a un mandat de préparer un rapport proposant des options sur une stratégie efficace de financement du développement durable afin de faciliter la mobilisation des ressources et leur utilisation efficace dans la réalisation des objectifs de développement durable. Ses réunions ont commencé en août 2013 et sa mission doit être achever d'ici septembre 2014

Le processus tient implique les institutions financières internationales et régionales compétentes et les autres parties prenantes pour évaluer les besoins de financement, examiner l'efficacité, la cohérence et les synergies des instruments et cadres existants et d'évaluer d'autres initiatives

4. La Réunion spéciale sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et le programme de développement après-2015 de l'Assemblée générale de l'ONU

La réunion spéciale de l'Assemblée générale fera le point des progrès réalisés et des lacunes dans la réalisation des OMD, et fournira également des conseils sur les processus après-2015. Les États membres doivent encore se mettre d'accord sur le format de cet événement, mais il est prévu d'aboutir à un document final bref (2-4 pages), y compris une « feuille de route » ou un calendrier pour définir l'agenda post-2015.

- **Autres dispositifs de l'ONU**

En parallèle au processus intergouvernemental structuré, le système des Nations Unies a entrepris des consultations qui devront aboutir à l'élaboration de quatre (04) rapports à l'échéance de septembre 2013, par les organes suivants :

- ✚ **Un Groupe de Personnalités de Haut Niveau (GPHN):**

Le GPHN composé de 27 membres incluant des représentants de la société civile, des universités, du secteur privé et du secteur public et co-présidé par le Président de l'Indonésie, la Présidente du Libéria, et le Premier ministre du Royaume-Uni est mis en place le 31 juillet 2012 par le Secrétaire général Ban Ki-moon. Ce Groupe d'experts est chargé de réfléchir aux nouveaux défis du développement, tout en s'appuyant sur l'expérience acquise dans la réalisation des OMD pour fournir des directives et formuler des recommandations sur le programme post 2015. Ce GPHN s'est à New-York le 25 Septembre 2012, à Londres du 31 Octobre au 1er Novembre 2012, à Monrovia du 30 Janvier au 2 Février 2013 et la dernière fois à Bali (Indonésie) du 25 au 27 mars 2013 pour délibérer des recommandations objectives et indépendantes sur ce que devrait être le cadre de développement international succédant aux Objectifs du Millénaire pour le Développement qui expireront en 2015. Leurs recommandations est soumis au Secrétaire Général des Nations Unies à travers **un rapport intitulé « Pour un nouveau partenariat mondial : vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable »** le 31 mai 2013.

- ✚ **Le Réseau des solutions pour le développement durable :**

C'est un réseau indépendant mondial qui mobilise des experts techniques et académiques, des représentants d'universités, de la société civile et du secteur privé sur la mise en pratique concrète du développement. Organisé en douze groupes thématiques, le réseau a également pour tâche d'identifier les solutions communes envisageables et les meilleures pratiques. Il apportent aussi un soutien technique au Panel de haut niveau sur l'agenda post-2015 du développement

- ✚ **Le Pacte mondial de l'ONU :**

Le Pacte mondial des Nations Unies a participé activement à s'assurer que les vues et les contributions des entreprises et le secteur privé se nourrissent dans le processus post-2015.

- **Les Consultations thématiques nationales et mondiales**

Afin d'ouvrir le plus possible les débats sur le prochain cadre international de développement, notamment aux moins écoutés, de nombreuses consultations ont été menées, sous la coordination de l'UNDG (Groupe Développement de l'ONU). Elles se sont déclinées en trois dynamiques :

- A l'échelle nationale pour l'année 2012-2013 afin d'engager des parties prenantes dans 56 pays en voie de développement (PED).

- A l'échelle mondiale, suivant onze consultations thématiques (actuellement en cours, voir détail dans la partie suivante) ; organisées conjointement par diverses entités des NU, avec le soutien des Organisations de la Société Civile (OSC) et d'autres Organisations Internationales (OI) (voir tableau ci-contre).

- A l'échelle mondiale, une consultation globale par internet.

Les Consultations Thématiques Mondiales: Démarrées en juillet 2012 sur la Plateforme en ligne « 2015 : le monde que nous voulons », l'objectif des consultations thématiques était d'organiser des réunions formelles et informelles avec différents acteurs autour des défis actuels et émergents. Onze (11) consultations ont été organisées par le Groupe des Nations Unies pour le Développement sur les thèmes suivants : Sécurité alimentaire et nutrition, Croissance et l'emploi , Gouvernance , Durabilité de l'environnement , Éducation ,Santé , Eau , Dynamique de la population , Energie , Inégalités , Conflit et de fragilité .

La Société Civile Internationale : L'ONU a confié au PNUD la responsabilité de ces consultations mais continue d'encourager parallèlement la mise en place de consultation par le biais des mécanismes régionaux et nationaux. Par ailleurs, une initiative conjointe de Beyond 2015, The Global Call to Action Against Poverty (GCAP) et de l'UN Millennium Campaign a mis en place des consultations nationales dans le but à la fois de « créer des demandes nationales spécifiques en direction des gouvernements afin d'influencer leur position sur le post 2015 dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies » mais aussi de « créer une position de la société civile qui sera soumise aux différentes instances onusiennes ».

Processus régional :

Dans cette dynamique ,la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission de l'Union africaine (CUA), la Banque africaine de développement (BAD) et le Bureau pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement (BRA/PNUD) ont initié une série de processus régional et continental avec des experts nationaux et régionaux pour dégager une position africaine commune sur le programme de développement de l'après-2015.

À ce jour, il y a eu quatre (4) consultations continentales et régionales africaines et une enquête en ligne :

- **Accra (au Ghana)** en novembre 2011 avec **la participation de 19 pays africains** dont le Burkina Faso, le Bénin, le Botswana, le Burundi, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, le Mali, le Maroc, le Nigéria, la Sierra Leone, l'Afrique du Sud, la Gambie, le Togo, l'Ouganda et le Zimbabwe;
- **Mombasa (au Kenya)** , en octobre 2012 avec **la participation de 16 pays d'Afrique de l'Est et australe:** Botswana, Burundi, Comores, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Rwanda, Afrique du Sud, Swaziland, Tanzanie, Ouganda et Zimbabwe. ;
- **Dakar (au Sénégal) en décembre 2012,** avec **la participation de 24 pays d'Afrique centrale, de l'Ouest et du Nord :** Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cape Vert, République centrafricaine, Tchad, Congo, Côte d'Ivoire, RDC, Guinée équatoriale, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sao Tome et Principe, Sahraoui, Sierra Leone, Togo,
- **Hammamet (en Tunisie), en mars 2013** , avec **la participation de 43 pays africains :** Algérie, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cape Vert, République centrafricaine, Tchad, Comores, Congo, Cote d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Guinée équatoriale, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Kenya, Libye, Lesotho, Liberia, Madagascar,

Mali, Maurice, Mozambique, Niger, Nigeria, Sahraoui, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Afrique du Sud, Sud Soudan, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Togo, Tunisie, Uganda, Zambie et Zimbabwe

- Une enquête en ligne a recueilli 330 réponses de toutes les régions africaines : Afrique de l'Ouest (35%), Afrique de l'Est (46%), Afrique centrale (7 %), Afrique du Nord (7 %) et Afrique australe (5%).
- **Processus au Mali consultations Gouvernement en synergie Beyond 2015** :

Les consultations nationales sur l'Agenda de Développement de l'Après 2015 au Mali ont été organisées autour de six cadres de dialogue : (1) les consultations du groupe Société civile ; (2) les consultations du groupe Secteur privé ; (3) les consultations du groupe Gouvernement et Collectivités locales ; (4) les consultations du groupe Personnes vulnérables et handicapées ; (5) les consultations du groupe Femmes ; et (6) les consultations du groupe Jeunes et adolescents. Les partenaires techniques et financiers, les universitaires et les communicateurs traditionnels ont été invités à se joindre aux différents cadres de dialogue conformément à leur centre d'intérêt. Le processus utilisé par le Gouvernement du Mali était basé sur les cadres de concertations existants pour la tenue des consultations lors des consultations nationales au Mali de la manière suivante :

- Cérémonie de lancement des consultations sur l'Agenda de développement au-delà de 2015 ;
- Consultations internes à la société civile ;
- Consultations gouvernement, collectivités locales, secteur privé et PTF ;
- Consultations des personnes handicapées ;
- Concertations multi acteurs regroupant la société civile, les syndicats, les Maires les Collectivités décentralisées et les PTF pour examiner les rapports des groupes ;
- Validation du rapport final, transmission et diffusion.

Les discussions et échanges du groupe des personnes vulnérables et handicapées (handicap physique, mental, Malades du VIH Sida, groupes d'enfant et de femmes marginaux) ont été centrés sur les questions d'équité et d'inclusion, d'accès à l'éducation, de protection socioéconomique, de mesure de la pauvreté et de la vulnérabilité.

Compte tenu de la spécificité du secteur privé dont le développement fait appel à un certain nombre d'approches, les discussions de ce groupe se sont centrées sur les thématiques suivantes : l'amélioration de l'environnement des affaires ; le soutien aux entreprises privées ; le renforcement des institutions et systèmes financiers ; la promotion de l'intégration régionale, du commerce et du transport ; et la création d'un effet de démonstration propre à attirer les ressources d'autres bailleurs de fonds.

Le groupe des jeunes et adolescents a travaillé sur les thématiques suivantes : jeunesse et éducation, jeunesse et emploi, jeunesse et genre, jeunesse et migration, jeunesse et participation à la vie publique, jeunesse et gouvernance démocratique, jeunesse et encadrement socio-éducatif culturel et sportif, et vision de la jeunesse malienne pour les OMD post 2015.

Le groupe des Femmes s'est penché sur cinq thématiques, à savoir : Economie ; Politique et Gouvernance ; Education ; Environnement, Paix et sécurité ; et Santé.

Deux (02) consultants nationaux ont facilité les travaux des différents groupes de dialogue.

Processus de délibération des consultations par AP/Mali:

Le processus a commencé par une série de réunions préparatoires entre les membres de AP/Mali et ensuite entre AP/Mali et d'autres organisations de la société civile. Cela qui a abouti à une séance de travail avec le Point focal du PNUD –Mali sur l'Agenda de Développement post-2015 afin d'harmoniser les calendriers des Consultations.

Ensuite AP/Mali a pris part à la cérémonie de lancement officielle des consultations nationales sur l'agenda du développement au delà de 2015, le 10 janvier 2013. L'Alliance contre la Pauvreté au

Mali « AP/Mali » a du coup procédé le 12 janvier 2013, à la restitution des informations sur les consultations nationales Beyond 2015 aux organisations de la société civile à la base.

Une série de consultations populaires regroupant les organisations de la Société civile à la base, les leaders communautaires, les chefs religieux et coutumiers, les communicateurs traditionnels, les médias, les personnes vivant avec un handicap, les couches pauvres et vulnérables, les étudiants, les diplômés sans emplois, les chômeurs, les universitaires, les collectivités territoriales décentralisées, les services techniques au niveau local, a été réalisées dans les six(06) Communes du District de Bamako et dans certaines capitales régionales : Kayes, Koulikoro, Sikasso, Mopti, Gao.

Des consultations ont été organisées avec les Associations des Déplacées des régions de Tombouctou, Gao et Kidal. Des échanges focus groupes ont été réalisés auprès des mendiants, talibés, femmes à plusieurs jumeaux dans le District de Bamako.

Une émission Radio communautaire a été réalisée sur les antennes de la radio « Djékafo », pour recueillir l'avis des auditeurs sur la vision et les questions indispensables à prendre en compte dans le futur cadre.

Une journée d'analyse et de synthèse a été organisée pour faire ressortir les différentes préoccupations exprimées par les communautés.

Et enfin un atelier de validation du Rapport des discussions nationales Beyond 2015 des organisations de la Société Civile est organisé le 27 février 2013 qui va servir de base de plaidoyer/lobbying pour influencer le processus mené par le Gouvernement et le Système de Nations Unies au Mali. Le résultat de nos consultations ont été utilisé comme document de contribution aux consultations nationales organisées par le Gouvernement du Mali avec l'appui du PNUD

🌐 Conclusion :

Ces consultations de construction du cadre de l'après 2015 essaient dans sa forme est un processus inclusif, interactif, participatif qui ne veut laisser personne derrière. Mais vu les moyens limités de la société civile par rapport à l'accès à l'information et au financement cette dynamique a aussi monter ses limites dans la participation de tous les acteurs dans le délai.